

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1029

30 avril 2013

SOMMAIRE

Aston Finance Solutions S.A.	49352	Ilex	49347
Auction EquityCo S.A.	49346	Immobilière Mühlenbach S.A.	49348
A. Zenner-Lux S. à r.l.	49352	Industrial Securities Luxembourg S.à r.l.	49347
Barclays Integrated Infrastructure Pro- jects S.à r.l.	49346	IS Europe S.à.r.l.	49349
Barclays Structure d'Investissement Lu- xembourg S.à r.l.	49346	ISP Luxembourg Canada	49349
Bridelius SCI	49352	Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l. ..	49392
Carpathian Holdings S.à r.l.	49349	Loxley Capital Management S.à r.l.	49352
Central European Budapest Investment S.à r.l.	49351	LSF6 Rio S.à r.l.	49385
Central European Participation II S.à r.l.	49351	Margaux Vignobles Investments S.à r.l. ..	49377
Coiffure Lydie S.à r.l.	49351	Milford S.à r.l.	49391
Construct-Design S.à r.l.	49385	Nordborn I S.à r.l.	49388
Eccica S.A.	49348	Olog S.A., SPF	49375
Ecurie Motoclub Goodyear	49351	Pneus Service Hoffmann S.à r.l.	49350
Eurokrono S.A.	49348	Portofino Properties	49350
Geminus S.A.	49349	Remich Holding I, S.à r.l.	49350
G.O. II - Luxembourg Two S.à r.l.	49348	Resource Partners Holdings I S.à r.l.	49390
G.O. II - Luxembourg Two S.à r.l.	49349	Rock Ridge RE 4	49350
Granada S.A.	49346	RSHB Capital S.A.	49391
Greenpark Azur S.à r.l.	49392	Saltoro Holding S.à r.l.	49350
Habitec	49347	Servus HoldCo S.à r.l.	49346
HDS Investments S.A.	49348	Siam Food S. à r.l.	49392
Home Riders S.à r.l.	49347	Takko Luxembourg 2 S.C.A.	49353
H&S Global	49347	Teo-Lux S.à r.l.	49383
		Tracer HoldCo S.à r.l.	49363
		Triton III No. 15 S.à r.l.	49363

Servus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.012.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.589.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Servus Holdco S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2013034371/11.

(130041918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Barclays Integrated Infrastructure Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Barclays Integrated Infrastructure Projects S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013035663/11.

(130043980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Barclays Structure d'Investissement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Barclays Structure d'Investissement Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013035665/11.

(130044026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.579.

Rectificatif concernant l'extrait déposé au RCS le 15 mars 2013, Réf. L130043992

Il convient de noter que le mandat de Madame Fantine Jeannon en tant qu'administrateur B de la Société dure jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035626/11.

(130044165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Granada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 98.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036333/10.

(130044350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

H&S Global, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.419.

Les comptes annuels au 30. September 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für H&S Global
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013036337/11.

(130044819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Home Riders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 157.451.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 28 décembre 2012.

Cattenom, le 28 décembre 2012.

Monsieur Hervé LÉBOUCHER.

Référence de publication: 2013036339/10.

(130044783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Habitec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 7, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 159.083.

Le Bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036340/10.

(130044623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Ilex, Société Anonyme.

Siège social: L-9660 Insborn, Maison 7.
R.C.S. Luxembourg B 120.458.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2013036351/11.

(130044572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Industrial Securities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 103.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2013036359/12.

(130044791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

HDS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 76.374.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036342/10.

(130044402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Immobilière Mühlenbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 48.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036353/10.

(130045044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Eccica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.089.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2013036277/12.

(130044887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Eurokrono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.573.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 février 2013 que l'assemblée a pris note du changement du siège social du Commissaire aux Comptes de la société, C. CLODE & SONS (IRELAND) LTD., inscrit sous le n° RC 209 677, auprès du Companies Register (Irlande), établi au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013036284/12.

(130044885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

G.O. II - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036305/10.

(130044698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Geminus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 105.537.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung der Vorstandsmitglieder am 04.03.2013:

- Aufnahme von Herrn Tim Koevenig durch Kooptation, Geschäftsadresse Mainzer Landstrasse 178-190, 60327 Frankfurt, Deutschland, als zusätzliches Vorstandsmitglied begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Luxembourg, den 15. März 2013.

Référence de publication: 2013036308/12.

(130044689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 105.157.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013036365/12.

(130044809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Carpathian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.025,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.154.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013036204/10.

(130044691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

G.O. II - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.164.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036306/10.

(130044738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 133.821.

—
Les statuts coordonnés de la société déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036366/10.

(130044584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Remich Holding I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.479.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036500/10.

(130044952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Rock Ridge RE 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.753.

Der geprüfte Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013036504/11.

(130044898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Portofino Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 50.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036485/10.

(130044598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pneus Service Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 59F, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 114.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036483/10.

(130045040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Saltoro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.306.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 mars 2013 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Capinvest Fund Limited, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Capinvest Fund Limited détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013036524/13.

(130044544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Central European Budapest Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 108.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

CENTRAL EUROPEAN BUDAPEST INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013036795/12.

(130045757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Central European Participation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 120.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2013.

Prumerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.

Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013036796/13.

(130045556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Coiffure Lydie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5539 Remich, 2, place Nicolas Klopp.
R.C.S. Luxembourg B 164.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013036829/14.

(130045615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Ecurie Motoclub Goodyear, Association sans but lucratif.

Siège social:
R.C.S. Luxembourg F 3.859.

Titre 1^{er} . - Dénomination, But, Siège, Durée

mod. Art. 3. La durée de l'association est illimitée. Il est créé une association sans but lucratif sous tous les points de vue strictement neutres.

Titre VI. - Divers

mod. Art. 25. En cas de dissolution de l'association, l'actif sera cédé à LAR (Air Rescue Luxembourg)

Fait à Colmar-Berg, le 15.03.2013.

Kill Jean / Decker Marco / Kill Carole / Hermès Claude

Président / Trésorier / Secrétaire / Membre

Référence de publication: 2013036661/15.

(130044520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Aston Finance Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 127.188.

—
Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der ASTON FINANCE SOLUTIONS S.A. vom 18/03/2013

Ort: Luxembourg, 8 rue de Bonnevoie

Anwesend: Nico Kofier, geb. 06/12/2013 in Milano/Italien, 29 Via Achille Maiocchi 20129 Milano Italie

Beginn: 15:00 Uhr

Einzigster Tagungsordnungspunkt: Bestimmung eines neuen administrateur

Nach dem Ruecktritt des bisherigen administrateur, Herrn Pierre BAUER, bestimme ich mich mit sofortiger Wirkung zum administrateur der ASTON FINANCE SOLUTIONS S.A.

Ausgefertigt in Luxembourg, am 18/03/2013.

Nico KOFLER.

Référence de publication: 2013036651/15.

(130045010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Loxley Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 174.656.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013037068/14.

(130045670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Bridelius SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg E 3.734.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour la Société

Me Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013036780/13.

(130045496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

A. Zenner-Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 132.231.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mars 2013.

Pour A. ZENNER-LUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013036681/12.

(130045100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Takko Luxembourg 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.630.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 157.325; and

- Takko Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 162.665,

here represented by Me. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

1. Corporate Form/Name/Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of Takko Luxembourg 2 S.C.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

3.1 The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings

3.2. The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs (including, for the avoidance of doubt, the companies in respect of which the Company is a direct or indirect subsidiary) such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

3.3. The Company may borrow in any kind or form and privately or publicly issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

3.4. The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

3.5 The Company may invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security.

3.6. The Company may also enter into the following types of transaction:

- transactions involving contingent liability investments;
 - investments in unregulated collective investment schemes;
 - transactions to borrow or raise monies or otherwise employ leverage from time to time without limit as to the amount or manner and time of repayment, issue, accept, endorse and execute promissory notes or other evidence of indebtedness and give security or collateral or secure the payment of any such borrowings and of the interest on them by mortgage, pledge, deposit, conveyance or assignment in trust of the whole or any part of the portfolio of the Company whether at the time owned or thereafter acquired by the Company;
 - stock lending transactions;
 - underwriting or sub-underwriting transactions whereby the Company will underwrite or sub-underwrite any issue or offer for sale of securities;
 - investments in securities of which the issue or offer for sale was underwritten, managed or arranged by the Manager;
- or
- investments the prices of which may be the subject of stabilisation.

3.7. In addition to any action contemplated in this Section 3, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.8. The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital and Shares.

5.1 The Company has a share capital fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share"), with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by the Manager.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up (i) a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred and (ii) other reserve accounts. The amount of the premium and/or other reserve account(s) may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may acquire/repurchase, redeem and/or cancel its Ordinary Shares with the conditions and limits established by the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, its residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by it.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences its right of ownership of such registered shares.

5.10 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.11 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.12 The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint a single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

6. Management.

6.1 The Company shall be initially managed by Takko Luxembourg, in its capacity as initial general partner (associé gérant commandité) and holder of the Management Share (the "Manager") subject to:

- a) the Articles; and
- b) powers expressly reserved by the 1915 Law and the Articles to a general meeting of shareholders, and each subsequent Manager will be subject to the same limitations.

6.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor Manager, and in such circumstances the Manager that is to be replaced shall, as soon as reasonably practicable, transfer with full legal and beneficial title its Management Share held by it to the replacement Manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

6.3 The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene. The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

6.4 Any such appointment of a successor Manager shall not be subject to the approval of the Manager.

6.5 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

6.6 All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

6.7 The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

6.8. The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

7. Representation of the company.

7.1 The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

7.2. The Company will also be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board. No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.5 Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

8.6 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his/her proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.9 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

8.10 In case of necessity, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Auditor(s).

9.1. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to auditors.

9.2. The auditors will be elected by the Manager, save when required by law where they will be appointed by the shareholders. The Manager or the shareholders, as the case may be, will determine the number of such auditors, the period of their mandate which shall not exceed six (6) years, and they will hold office until their successor(s) are elected. At the end of their term as auditor, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Manager or the general meeting of shareholders, as the case may be.

10. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or a member of the Supervisory Board or any officer of the Manager or of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the Manager or a member of the Supervisory Board or an officer of the Manager or of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

11. Decision of the shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

11.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

11.3 The annual general meeting shall be held on 1st October at 2.00 pm at the Registered Office or at a place specified in the notice of meeting.

11.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

11.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11.6 A validly constituted general meeting of shareholders of the Company shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend the Articles without the Manager's consent. It shall neither dismiss the Manager nor appoint another Manager unless the Manager consents thereto.

12. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

12.1 The Company's year commences on 1st May and ends on 30 April of the following year.

12.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

12.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

12.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

13. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

14. Dissolution - Liquidation.

14.1 Subject to the consent of the Manager, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles, unless otherwise provided by the 1915 Law and the Articles.

14.2 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

14.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

15. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year of the Company shall begin on the date of its incorporation and shall terminate on 30 April 2014.

Subscription/Payment

The Articles having thus been established, the parties appearing, represented as stated hereabove, declare to subscribe for the entire share capital of the Company as follows:

Subscribers	Ordinary Shares	Management Share(s)	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l.	3,099,998	-	30,999.98	99.99 %	99.99 %
Takko Luxembourg	1	1	0.02	0.01 %	0.01 %
TOTAL	3,099,999	1	31,000.-	100%	100%

- Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l., represented as stated hereabove, subscribes for three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight (3,099,998) Ordinary Shares, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of an aggregate amount of thirty thousand nine hundred ninety-nine Euros and ninety-eight Cents (EUR 30,999.98).

- Takko Luxembourg, represented as stated hereabove, subscribes for (i) one (1) Management Share, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) and (ii) one (1) Ordinary Share, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01), and agrees to pay them in full by a contribution in cash of an amount of two Cents (EUR 0.02).

The Ordinary Shares and the Management Share have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by mean of a bank certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Resolutions of the shareholders

The shareholders of the Company, represented as stated hereabove, representing the entire subscribed share capital of the Company and considering themselves as duly convened, have immediately passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years:

a) Valérie Emond, born on 30 August 1973 in Saint-Mard (Belgium), residing professionally at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Cindy Texeira, born on 5 October 1980 in Juvisy sur Orge (France), residing professionally at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Alberto Morandini, born on 9 February 1968 in Pétange (Luxembourg), residing professionally at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. The registered office of the Company is established at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 157.325; et

- Takko Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 162.665,

ici représentés par Me. Aline Nassoy, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

1. Forme/Dénomination sociale/Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de Takko Luxembourg 2 S.C.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que défini ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire de Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la prise de participations, quelque en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

3.2 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y compris, afin de lever tout doute, des sociétés dont la Société est une directe ou indirecte filiale), notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, en ce qui concerne ses propres obligations et dettes ou celles d'autres sociétés du groupe.

3.3 La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée ou publique d'obligations, de billets à ordre, sûretés, titres et certificats de toute forme.

3.4 La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans de l'immobilier et dans des droits de propriété intellectuelle sous toute forme que ce soit.

3.5 La Société peut investir avec et gérer l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant le pense utile et prêter de l'argent et accorder du crédit à toute personne avec ou sans garantie.

3.6 La Société peut également conclure les transactions suivantes:

- des transactions comprenant des investissements avec dette éventuelle;
 - des investissements dans des projets d'investissement collectif non régulés;
 - des transactions pour emprunter ou collecter de l'argent ou sinon bénéficier autrement d'un effet de levier au fil du temps sans restriction concernant le montant ou la manière et le moment du remboursement, émettre, accepter, endosser et exécuter des titres de créance ou autre preuve d'endettement et donner des titres ou des sûretés ou garantir le paiement d'un de ces emprunts et de leurs intérêts par hypothèque, gage, dépôt, cession ou transfert en fiducie de tout ou une partie du portefeuille de la Société qu'il soit détenu à ce moment ou acquit ultérieurement par la Société;
 - des transactions d'emprunt d'actions;
 - des transactions de garantie d'émission ou de sous-garantie d'émission selon lesquelles la Société garantira ou sous-garantira une émission ou une offre de vente de titres;
 - des investissements dans des titres dont l'émission ou l'offre de vente a été couverte, gérée ou arrangée par le Gérant;
- ou
- des investissements dont les prix pourront être soumis à stabilisation.

3.7 D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

3.8 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou qui leur serait favorable, étant entendu que la Société ne conclura pas de transaction qui ferait qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

4. Responsabilité du gérant. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social et Parts sociales.

5.1 Le capital social de la Société est de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité") ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (toutes ensembles les "Actions"). L'Action de Commandité sera détenue par le Gérant.

5.2 Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

5.3 En plus du capital social, il peut être établi (i) un compte de prime d'émission auquel toute prime d'émission payée sur toute Action en plus de la valeur nominale est transférée et (ii) d'autres comptes de réserves. Ce compte de primes d'émission et/ou autre(s) compte(s) de réserves peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute Action que la Société pourrait racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres apports sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut affecter ces apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucun des apports à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts.

5.6 La Société peut acquérir/racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions Ordinaires, sous les conditions et limites établies par la Loi de 1915.

5.7 Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

5.8 Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile choisi, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur de telles actions nominatives s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

5.10 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au

registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.11 L'/Les Action(s) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.12 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de telles Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur de telles Actions devront désigner un mandataire unique pour représenter l'/les Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action / aux Actions.

6. Gérance.

6.1 La Société sera initialement gérée par Takko Luxembourg en sa qualité d'associé gérant commandité initial et détenteur de l'Action de Commandité (le «Gérant») et sous réserve:

- a) des Statuts; et
- b) des pouvoirs expressément réservés par la Loi de 1915 et les Statuts à une assemblée générale des actionnaires, et chaque Gérant subséquent sera soumis aux mêmes limites.

6.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de Gérant au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un Gérant successeur, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, et dans ces circonstances le Gérant qui doit être remplacé devra, dès que possible en agissant raisonnablement, transférer avec plein titre légal et bénéficiaire son Action de Commandité détenue par lui au Gérant remplaçant. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

6.3 Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunisse. Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

6.4 Une telle nomination d'un Gérant successeur n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

6.5 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

6.6 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

6.7 Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

6.8 Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront pas dans la gestion de la Société.

7. Représentation de la société.

7.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

7.2. Vis-à-vis des tiers, la Société sera aussi engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant dans les limites de ce pouvoir.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel

ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par une résolution du Conseil de Surveillance. Aucune convocation n'est requise au cas où tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de résolutions adoptées par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.5 Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra au Luxembourg ou tel autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre.

8.6 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si les membres du Conseil de Surveillance ont été convoqués à la réunion selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Les résolutions supportées par le président seront adoptées, si les votes sont partagés.

8.9 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du Conseil de Surveillance.

8.10 En cas de nécessité, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance, est appropriée et valable aussi longtemps qu'elle a été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être prise sous la forme d'un document unique ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Commissaire(s) aux Comptes.

9.1. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou des commissaire(s) aux comptes et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

9.2. Les commissaires aux comptes seront nommés par le Gérant, sauf lorsqu'ils seront requis par la Loi, auquel cas ils seront nommés par les actionnaires. Le Gérant ou les actionnaires, selon le cas, détermineront le nombre de tels commissaires aux comptes, la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat de commissaire aux comptes, ils sont rééligibles, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution du Gérant ou de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

10. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir du Gérant ou de la Société y aura un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou firme. Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Gérant ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir du Gérant ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toute opération relative à un tel contrat ou opération.

11. Décisions des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

11.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} octobre à 14h00 au Siège Social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

11.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11.6 Une assemblée générale des actionnaires de la Société valablement constituée ne peut ni entreprendre ni ratifier des actes qui engagent la Société à l'égard des tiers ni modifier les Statuts sans l'accord du Gérant. Elle ne saurait non plus révoquer le Gérant ou notamment un autre Gérant à moins que le Gérant y consente.

12. Année sociale - Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

12.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.

12.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

12.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

12.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

13. Modifications des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

14. Dissolution - Liquidation.

14.1 Sous réserve de l'accord du Gérant, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915 ou les Statuts.

14.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera entreprise par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

14.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

15. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et s'achèvera le 30 avril 2014.

Souscription/Libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, déclarent souscrire à l'intégralité du capital social de la Société, comme suit:

Souscripteurs	Actions Ordinaires	Action(s) de Commandité	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social	Capital social libéré
Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l.	3.099.998	-	30.999,98	99,99 %	99,99 %
Takko Luxembourg	1	1	0,02	0,01 %	0,01 %
TOTAL	3.099.999	1	31.000,-	100%	100%

- Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l., représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.099.998) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant total de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 30.999,98).

- Takko Luxembourg, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à (i) une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et (ii) une (1) Action Ordinaire, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de deux centimes (EUR 0,02).

Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un apport en espèces de telle façon que la Société a à sa disposition la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires de la Société, représentés comme mentionnés ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqués, ont immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:
 - a) Valérie Emond, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - b) Cindy Teixeira, née le 5 octobre 1980 à Juvisy sur Orge (France), résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
 - c) Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg), résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013031408/585.

(130038101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Tracer HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Triton III No. 15 S.à r.l.)

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.917.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. Triton Managers III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 98417, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1080, itself being the general partner of:

(i) Triton Fund III L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1081 ("Triton Fund III L.P."),

(ii) Triton Fund III Executives L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1082 ("Triton Fund III Executives L.P."),

(iii) Triton Fund III F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1084 ("Triton Fund III F&F No. 2 L.P."),

(iv) Triton Fund III F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1085 ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."),

(v) Triton Fund III F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1116 ("Triton Fund III F&F No. 4 L.P."),

(vi) Triton Fund III F&F G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»); and

(vii) Triton Fund III No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1213 ("Triton Fund III No. 2 L.P.").

2. Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1197 ("Triton Fund III G L.P.")

(Triton Fund III G L.P., Triton Fund III No. 2 L.P., Triton Fund III F&F No. 4 L.P., Triton Fund III F&F No. 3 L.P., Triton Fund III F&F No. 2 L.P., Triton Fund III Executives L.P. and Triton Fund III L.P. are collectively referred to as the "Shareholders")

hereby all represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by each Shareholder, dated 22 February 2013.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Triton III No. 15 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 201 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.917 (the "Company"). The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the Company's corporate name from "Triton III No. 15 S.à r.l." into "Tracer HoldCo S.à r.l."

2. To re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.

3. To reclassify nine thousand nine hundred (9,900) of these ordinary shares into nine (9) new classes of share namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, by converting nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, into one thousand one hundred (1,100) class A shares, into one thousand one hundred (1,100) class B shares, into one thousand one hundred (1,100) class C shares, into one thousand one hundred (1,100) class D shares, into one thousand one hundred (1,100) class E shares, into one thousand one hundred (1,100) class F shares, into one thousand one hundred (1,100) class G shares, into one thousand one hundred (1,100) class H shares and into one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4. To increase the share capital of the Company by an amount of twenty million five thousand euro (EUR 20,005,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twenty million seventeen thousand five hundred euro (EUR 20,017,500.-) without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of sixteen point zero zero four euro (EUR 16.004) so as to raise it from one euro cent (EUR 0.01) per share to sixteen point zero one four euro (EUR 16.014) per share, by a contribution in cash.

5. To decrease the share capital of the Company by an amount of twenty million five thousand euro (EUR 20,005,000.-) so as to reduce it from its present amount of twenty million seventeen thousand five hundred euro (EUR 20,017,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of sixteen point zero zero four euro (EUR 16.004) so as to reduce it from sixteen point zero one four euro (EUR 16.014) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

6. To confirm the amount of the Company's share capital.

7. To amend article 1, last paragraph and articles 5, 7, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company, so as to reflect the foregoing proposed resolution.

8. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the Company's corporate name from "Triton III No. 15 S.a r.l." into "Tracer HoldCo S.a r.l."

Second resolution

The Shareholders resolved to re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are all held as follows:

Shareholders	Number of ordinary shares
Triton Fund III L.P.	1,115,370
Triton Fund III No. 2 L.P.	91,680
Triton Fund III G L.P.	16,760
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	2,330
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	6,550
Triton Fund III F&F G L.P.	3,560
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	9,640
Triton Fund III Executives L.P.	4,110
Total	1,250,000

Third resolution

The Shareholders resolved to reclassify nine thousand nine hundred (9,900) of these ordinary shares into nine (9) new classes of shares namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, by converting nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, into one thousand one hundred (1,100) class A shares, into one thousand one hundred (1,100) class B shares, into one thousand one hundred (1,100) class C shares, into one thousand one hundred (1,100) class D shares, into one thousand one hundred (1,100) class E shares, into one thousand one hundred (1,100) class F shares, into one thousand one hundred (1,100) class G shares, into one thousand one hundred (1,100) class H shares and into one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

As a result of such conversion, the Shareholders acknowledge that the shares in the Company are now held as follows:

Shareholders	Number and classes of shares
Triton Fund III L.P.	1,106,536 ordinary shares
	981 class A shares
	981 class B shares
	981 class C shares
	981 class D shares
	982 class E shares
	982 class F shares
	982 class G shares
	982 class H shares
	982 class I shares
Triton Fund III Executives L.P.	4,077 ordinary shares
	4 class A shares
	4 class B shares
	4 class C shares
	4 class D shares
	4 class E shares
	4 class F shares
	3 class G shares

		3	class H shares
		3	class I shares
Triton Fund III F&F No. 2 L.P.	2,312		ordinary shares
		2	class A shares
		2	class B shares
		2	class C shares
		2	class D shares
		2	class E shares
		2	class F shares
		2	class G shares
		2	class H shares
		2	class I shares
Triton Fund III No.2 L.P.	90,954		ordinary shares
		81	class A shares
		81	class B shares
		81	class C shares
		81	class D shares
		81	class E shares
		81	class F shares
		80	class G shares
		80	class H shares
		80	class I shares
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	6,498		ordinary shares
		6	class A shares
		6	class B shares
		6	class C shares
		6	class D shares
		5	class E shares
		5	class F shares
		6	class G shares
		6	class H shares
		6	class I shares
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	9,564		ordinary shares
		8	class A shares
		8	class B shares
		8	class C shares
		8	class D shares
		8	class E shares
		9	class F shares
		9	class G shares
		9	class H shares
		9	class I shares
Triton Fund G L.P.	16,627		ordinary shares
		15	class A shares
		15	class B shares
		15	class C shares
		15	class D shares
		15	class E shares
		14	class F shares
		15	class G shares
		15	class H shares
		14	class I shares
Triton Fund III F&F G L.P.	3,532		ordinary shares
		3	class A shares
		3	class B shares
		3	class C shares
		3	class D shares
		3	class E shares
		3	class F shares
		3	class G shares
		3	class H shares

Fourth resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of twenty million five thousand euro (EUR 20,005,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twenty million seventeen thousand five hundred euro (EUR 20,017,500.-) without issuing new shares to the existing shareholders but by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of sixteen point zero zero four euro (EUR 16.004) so as to raise it from one euro cent (EUR 0.01) per share to sixteen point zero one four euro (EUR 16.014) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of twenty million five thousand euro (EUR 20,005,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty million five thousand euro (EUR 20,005,000.-) so as to reduce it from its present amount of twenty million seventeen thousand five hundred euro (EUR 20,017,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of sixteen point zero zero four euro (EUR 16.004) so as to reduce it from sixteen point zero one four euro (EUR 16.014) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to confirm that the Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares, one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to amend article 1, last paragraph and articles 5, 7, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a result, the last paragraph of article 1 shall from now on read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** The Company will exist under the name of "Tracer HoldCo S.a r.l."

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

« **Art. 5. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class B shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E shares"), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F shares"), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G shares"), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the "Class H shares") and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I shares") (together referred to as the "shares" and each a "share"). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 22 and 23 of these Articles of Incorporation.

In addition to the subscribed capital, a premium account is to be set up into which any premium paid on any share above its nominal value shall be transferred. The premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 7 shall from now on read as follows:

« **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by resolution of a single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The subscribed capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case

of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I shares until the Class A shares and ending with the Ordinary shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 22 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be carried out to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full."

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

" Art. 22. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than seven point five per cent (7.5%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class A share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than seven per cent (7%) per annum of the nominal value of such share, then
- each Class B share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than six point five per cent (6.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than six per cent (6%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than five point five per cent (5.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than five per cent (5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than four point five per cent (4.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than four per cent (4%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than three point five per cent (3.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I share (if any) carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than three per cent (3%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the last outstanding class of shares in reversed alphabetical order (starting from the Class I shares until the Class A Ordinary Shares and ending with the Ordinary shares).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

" Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In the event of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand nine hundred euro (EUR 6,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Triton Managers III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 98417, agissant en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1080, elle-même étant le general partner de:

(i) Triton Fund III L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.»),

(ii) Triton Fund III Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1082 («Triton Fund III Executives L.P.»),

(iii) Triton Fund III F&F No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084 («Triton Fund III F&F No.2 L.P.»),

(iv) Triton Fund III F&F No.3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III F&F No.3 L.P.»),

(v) Triton Fund III F&F No.4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No.4 L.P.»),

(vi) Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»),

(vii) Triton Fund III No. 2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1213 («Triton Fund III No. 2 L.P.»),

2. Triton Managers III Limited, agissant en tant que general partner de Triton Fund III G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G L.P.»)

(Triton Fund III G L.P., Triton Fund III No. 2 L.P., Triton Fund III F&F No. 4 L.P., Triton Fund III F&F No. 3 L.P., Triton Fund III F&F No. 2 L.P., Triton Fund III Executives L.P. et Triton Fund III L.P. sont ensemble les «Associés»).

ensemble représentées par Maître Manfred Müller, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par chaque Associé en date du 20 février 2013.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Triton III No. 15 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 201 en date 29 janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143917. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de «Triton III No. 15 S.à r.l.» en "Tracer HoldCo S.à r.l."

2. Redénomination des cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

3. Reclassification de neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires en neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I, par conversion de neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt millions cinq mille euros (EUR 20.005.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de vingt millions dix-sept mille cinq cents euros (EUR 20.017.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de seize virgule zéro zéro quatre euros (EUR 16,004) afin de la porter d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à seize virgule zéro un quatre euros (EUR 16,014) par part sociale, à libérer intégralement en espèces.

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt millions cinq mille euros (EUR 20.005.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt millions dix-sept mille cinq cents (EUR 20.017.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de seize virgule zéro zéro quatre euros (EUR 16,004) afin de la porter de seize virgule zéro un quatre euros (EUR 16,014) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé au compte de prime d'émission.

6. Confirmation du capital social de la Société.

7. Modification du dernier alinéa de l'article 1 et les articles 5, 7, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter la résolution proposée ci-dessus.

8. Divers.

Ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Triton III No. 15 S.à r.l.» en «Tracer HoldCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de requalifier les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes détenues comme suit:

Associés	Nombres des parts sociales
Triton Fund III L.P.	1.115.370
Triton Fund III No. 2 L.P.	91.680
Triton Fund III G L.P.	16.760
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	2.330

Triton Fund III F&F No.3 L.P.	6.550
Triton Fund III F&F G L.P.	3.560
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	9.640
Triton Fund III Executives L.P.	4.110
Total	<u>1.250.000</u>

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de requalifier neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires en neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I, par conversion de neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de cette conversion, les Associés ont pris acte de ce que les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

Associés	Nombres des parts sociales	
Triton Fund III L.P.	1.106.536	parts sociales ordinaires 981 parts sociales de catégorie A 981 parts sociales de catégorie B 981 parts sociales de catégorie C 981 parts sociales de catégorie D 982 parts sociales de catégorie E 982 parts sociales de catégorie F 982 parts sociales de catégorie G 982 parts sociales de catégorie H 982 parts sociales de catégorie I
Triton Fund III Executives L.P.	4.077	parts sociales ordinaires 4 parts sociales de catégorie A 4 parts sociales de catégorie B 4 parts sociales de catégorie C 4 parts sociales de catégorie D 4 parts sociales de catégorie E 4 parts sociales de catégorie F 3 parts sociales de catégorie G 3 parts sociales de catégorie H 3 parts sociales de catégorie I
Triton Fund III No. 2 L.P.	90.954	parts sociales ordinaires 81 parts sociales de catégorie A 81 parts sociales de catégorie B 81 parts sociales de catégorie C 81 parts sociales de catégorie D 81 parts sociales de catégorie E 81 parts sociales de catégorie F 80 parts sociales de catégorie G 80 parts sociales de catégorie H 80 parts sociales de catégorie I
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	2.312	parts sociales ordinaires 2 parts sociales de catégorie A 2 parts sociales de catégorie B 2 parts sociales de catégorie C 2 parts sociales de catégorie D 2 parts sociales de catégorie E 2 parts sociales de catégorie F 2 parts sociales de catégorie G 2 parts sociales de catégorie H 2 parts sociales de catégorie I

Triton Fund III F&F No.3 L.P.	6.498	parts sociales ordinaires
	6	parts sociales de catégorie A
	6	parts sociales de catégorie B
	6	parts sociales de catégorie C
	6	parts sociales de catégorie D
	5	parts sociales de catégorie E
	5	parts sociales de catégorie F
	6	parts sociales de catégorie G
	6	parts sociales de catégorie H
	6	parts sociales de catégorie I
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	9.564	parts sociales ordinaires
	8	parts sociales de catégorie A
	8	parts sociales de catégorie B
	8	parts sociales de catégorie C
	8	parts sociales de catégorie D
	8	parts sociales de catégorie E
	9	parts sociales de catégorie F
	9	parts sociales de catégorie G
	9	parts sociales de catégorie H
	9	parts sociales de catégorie I
Triton Fund III G L.P.	16.627	parts sociales ordinaires
	15	parts sociales de catégorie A
	15	parts sociales de catégorie B
	15	parts sociales de catégorie C
	15	parts sociales de catégorie D
	15	parts sociales de catégorie E
	14	parts sociales de catégorie F
	15	parts sociales de catégorie G
	15	parts sociales de catégorie H
	14	parts sociales de catégorie I
Triton Fund III F&F G L.P.	3.532	parts sociales ordinaires
	3	parts sociales de catégorie A
	3	parts sociales de catégorie B
	3	parts sociales de catégorie C
	3	parts sociales de catégorie D
	3	parts sociales de catégorie E
	3	parts sociales de catégorie F
	3	parts sociales de catégorie G
	3	parts sociales de catégorie H
	4	parts sociales de catégorie I

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt millions cinq mille euros (EUR 20.005.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de vingt millions dix-sept mille cinq cents euros (EUR 20.017.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de seize virgule zéro zéro quatre euros (EUR 16,004) afin de la porter d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à seize virgule zéro un quatre euros (EUR 16,014) par part sociale, à libérer intégralement en espèces.

Le montant de vingt millions cinq mille euros (EUR 20.005.000) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt millions cinq mille euros (EUR 20.005.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt millions dix-sept mille cinq cents euros (EUR 20.017.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de seize virgule zéro zéro quatre euros (EUR 16,004) afin de la porter de seize virgule zéro un quatre euros (EUR 16,014) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et d'allouer le surplus ainsi dégagé au compte de prime d'émission.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de confirmer que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100)

parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant chacune une valeur d'un centime d'euro (EUR 0.01).

Septième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le dernier alinéa de l'article 1 les articles 5, 7, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter la résolution proposée ci-dessus.

En conséquence, le dernier alinéa de l'article 1 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La Société adopte la dénomination sociale "Tracer HoldCo S.à r.l."

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires («parts sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A («parts sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B («parts sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C («parts sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D («parts sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E («parts sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F («parts sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G («parts sociales de Catégorie G»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H («parts sociales de Catégorie H») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I («parts sociales de Catégorie I») (ensemble les «parts sociales» et chacune une «part sociale»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 22 et 23 des présents statuts.

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale.»

En conséquence, l'article 7 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social souscrit de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les parts sociales de Catégorie I jusqu'aux parts sociales de Catégorie A et terminant par les parts sociales Ordinaires).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de tous les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 22 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.»

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque part sociale Ordinaire (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins sept virgule cinq pour cent (7,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque part sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins sept pour cent (7%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins six virgule cinq pour cent (6,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins six pour cent (6%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq virgule cinq pour cent (5,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre virgule cinq pour cent (4,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre pour cent (4%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois virgule cinq pour cent (3,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois pour cent (3%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les parts sociales de Catégorie I jusqu'aux parts sociales de Catégorie A et terminant par les parts sociales Ordinaires).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 19 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire des comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013, REM/2013/267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031421/657.

(130038067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Olog S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 173.817.

L'an deux mille treize, le dix-neuf février,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OLOG S.A., SPF, avec siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173.817, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 99 du 16 janvier 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Audrey Dumont, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Loic Marion, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du Projet commun de fusion entre les sociétés OLOG S.A., SPF et DOME S.A. par voie d'absorption de DOME S.A. conformément aux articles 261 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

2. Augmentation de capital social à concurrence d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par vingt-quatre mille huit cents (EUR 24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à soixante-deux mille euros (EUR 62.000) par l'émission de vingt-quatre mille huit cents (EUR 24.800) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3110 du 31 décembre 2012, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Les actionnaires des sociétés fusionnantes ont renoncé à l'établissement d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions. La lettre de renonciation de l'actionnaire unique représenté restera annexée aux présentes.

3. Les actionnaires des sociétés fusionnantes ont renoncé à l'examen et à l'établissement d'un rapport écrit sur le projet de fusion par un expert indépendant prévu par l'article 266 de la Loi. La lettre de renonciation de l'actionnaire unique représenté restera annexée aux présentes.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par l'administrateur unique restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme OLOG S.A., SPF (ci-après la "Société Absorbante") et la société anonyme DOME S.A., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.653 (ci-après la "Société Absorbée"), tel que ce projet de fusion a été approuvé par les conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3110 du 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société Absorbante à concurrence d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par vingt-quatre mille huit cents (EUR 24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à soixante-deux mille euros (EUR 62.000) par l'émission de vingt-quatre mille huit cents (EUR 24.800) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée déclare que les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions nouvelles de la Société Absorbante sont libérées par la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante étant précisé que la Société Absorbante reprend à son compte toutes les opérations réalisées par la Société Absorbée au point de vue comptable et fiscal à partir du 18 décembre 2012 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la fusion.

L'ensemble du patrimoine actif et passif est apporté à la Société Absorbante pour une valeur de deux millions trois cent dix-neuf mille trois cent trente-deux euros et trois cents (EUR 2.319.332,03) affectée à concurrence de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) au capital social de la Société Absorbante et à concurrence de deux millions deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-deux euros et trois cents (EUR 2.288.332,03) au compte prime de fusion de la Société Absorbante.

Conformément aux articles 26-1 et 266 (3) de la Loi, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date de ce jour par Everard & Klein Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale à la valeur de € 31.000,00 des 24.800 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 1,25 à émettre en contrepartie de l'apport et d'une prime de fusion de € 2.288.332,03.»

Troisième résolution

L'assemblée décide qu'en échange de l'apport par la Société Absorbée de l'ensemble de son patrimoine actif et passif, les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions nouvellement émises sont attribuées à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Quatrième résolution

L'assemblée charge l'administrateur unique de la Société Absorbante de procéder, conformément à l'article 273, alinéa 2, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la loi et d'inscrire dans le registre des actionnaires les actions nouvelles de la Société Absorbante au nom de l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société Absorbante pour lui donner désormais la teneur suivante:

«CAPITAL SOCIAL (premier alinéa)

La Société a un capital social de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-), représenté par quarante-neuf mille six cents (49.600) actions ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Constatation

L'assemblée constate que l'actionnaire unique de la Société Absorbée a approuvé la fusion par assemblée générale en date d'aujourd'hui.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DUMONT, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2013. LAC/2013/8198. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031858/118.

(130038847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Margaux Vignobles Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.500.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.384.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of February.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

A. Treepoint Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Bahamas, with registered office at Lyford Manor, Lyford Cay, West Bay Street, Nassau, Bahamas, registered with the Companies Register of the Bahamas under number 166277 B ("Treepoint");

hereby represented by Mr. Florian Grasso, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 26 February 2013.

B. Mrs. Ka Yee Perrodo, Executive Director, born in Hong Kong, on 21 September 1951, residing at 8 West Eaton Place, London SW1X 8LS, being a citizen of France, holder of the passport number 12A181226;

hereby represented by Mr. Florian Grasso, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 26 February 2013.

C. Mr. François Hubert Marie Perrodo, Chairman, born in Singapore, on 14 February 1977, residing at 64 Cadogan Place, London SW1X 9RS, being a citizen of France, holder of the passport number 10CP77255;

hereby represented by Mr. Florian Grasso, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 26 February 2013.

D. Mrs. Nathalie Samani, Executive Director, born in Paris, France, on 15 May 1982, residing at 47 Addison Road, London W14 8JH, being a citizen of France, holder of the passport number 10CX65286;

hereby represented by Mr. Florian Grasso, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 26 February 2013; and

E. Mr. Bertrand Nicolas Hubert Perrodo, Executive Director, born in Paris, France, on 30 September 1984, residing at 2 Astwood Mews, London SW7 4DE, being a citizen of France, holder of the passport number 11CZ48149;

hereby represented by Mr. Florian Grasso, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 26 February 2013.

The persons referred to under B. to E. above shall be collectively referred to hereafter as the "Shareholders",

The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as above stated, declared that they currently hold all of the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of MARGAUX VIGNOBLES INVESTMENTS S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed enacted by Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 February 2013, pending publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 175384 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The Shareholders, duly represented, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital with an amount of two hundred seven million four hundred eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 207,487,500.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of two hundred seven million five hundred thousand euro (EUR 207,500,000.-), divided into two hundred seven million five hundred thousand (207,500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue two hundred seven million four hundred eighty-seven thousand and five hundred (207,487,500) shares so as to raise the total number of shares to two hundred seven million five hundred thousand (207,500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting (the "New Shares").

3. To accept the subscription of the New Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and the full payment of such New Shares by way of (I) a contribution in kind of marketable securities consisting of any shares, loan stock, gilt-edged securities or other securities issued by: (i) the government of the United Kingdom; (ii) any other government; or (iii) any body corporate, and whether secured or unsecured, capable of being sold on any regulated market, for an amount of one hundred eleven million four hundred eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 111,487,500.-) (the "Marketable Securities") and (II) a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable against the Company and in the amount of ninety-six million euro (EUR 96,000,000.-).

4. To amend article 6. of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital with an amount of two hundred seven million four hundred eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 207,487,500.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of two hundred seven million five hundred thousand euro (EUR 207,500,000.-), divided into two hundred seven million five hundred thousand (207,500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVED issue two hundred seven million four hundred eighty-seven thousand and five hundred (207,487,500) shares so as to raise the total number of shares to two hundred seven million five hundred thousand (207,500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to record the subscription and the full payment of the New Shares as follows:

Subscriptions and payments

Thereupon, now appears Mr. Florian Grasso, pre-named, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Shareholders, pre-named, and Treepoint, pre-named, by virtue of the above mentioned proxies:

1) The person appearing declared, in the name and on behalf of Treepoint, pre-named, to make a contribution in kind to the Company consisting of the Marketable Securities for an amount of one hundred eleven million four hundred and eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 111,487,500.-) as payment of the New Shares, in the name and on behalf of the Shareholders (the "First Contribution in Kind"), in the proportion of their respective subscription of the New Shares as further detailed hereafter in accordance with the instructions of each of the Shareholders:

- The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Ka Yee Perrodo to twenty-seven million eight hundred seventy-one thousand eight hundred and seventy-five (27,871,875) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such new shares by way of contribution in kind consisting of Marketable Securities, in the amount of twenty-seven million eight hundred seventy-one thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 27,871,875.-) as contributed by Treepoint in her name and on her behalf.

- The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. François Hubert Marie Perrodo to twenty-seven million eight hundred seventy-one thousand eight hundred and seventy-five (27,871,875) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such new shares by way of contribution in kind consisting of Marketable Securities, in the amount of twenty-seven million eight hundred seventy-one thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 27,871,875.-) as contributed by Treepoint in his name and on his behalf.

- The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Nathalie Samani to twenty-seven million eight hundred seventy-one thousand eight hundred and seventy-five (27,871,875) new shares with a nominal value

of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such new shares by way of contribution in kind consisting of Marketable Securities, in the amount of twenty-seven million eight hundred seventy-one thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 27,871,875.-) as contributed by Treepoint in her name and on her behalf.

- The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Bertrand Nicolas Hubert to twenty-seven million eight hundred seventy-one thousand eight hundred and seventy-five (27,871,875) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such new shares by way of contribution in kind consisting of Marketable Securities, in the amount of twenty-seven million eight hundred seventy-one thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 27,871,875.-) as contributed by Treepoint in his name and on his behalf.

The person appearing declared, in the name and on behalf of Treepoint, prenamed, that there exist no impediments to the free disposal of the First Contribution in Kind, there are no lawsuits or litigation whatsoever in connection with the First Contribution in Kind which may materially affect its determined value and that Treepoint undertakes to fulfil all regulatory requirements necessary in relation to the said First Contribution in Kind in all applicable jurisdictions.

The person appearing declared, in the name and on behalf of the Shareholders and Treepoint, that the value of the First Contribution in Kind has been certified at one hundred eleven million four hundred eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 111,487,500.-) in a declaration of contribution signed by the representatives of Treepoint and confirmed in a declaration of recipient company signed by the legal representatives of the Company.

2) The person appearing declared, in the name and on behalf of the Shareholders, to make a contribution in kind to the Company consisting of a definite, due and payable receivable against the Company and in the amount of ninety-six million euro (EUR 96,000,000.-) (the "Second Contribution in Kind"), in the proportion of their respective subscription of the New Shares as further detailed hereafter in accordance with the instructions of each of the Shareholders:

- The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Ka Yee Perrodo to twenty-four million (24,000,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such new shares by way of contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable against the Company and in the amount of twenty-four million euro (EUR 24,000,000.-).

- The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. François Hubert Marie Perrodo to twenty-four million (24,000,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such new shares by way of contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable against the Company and in the amount of twenty-four million euro (EUR 24,000,000.-).

- The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs. Nathalie Samani to twenty-four million (24,000,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such new shares by way of contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable against the Company and in the amount of twenty-four million euro (EUR 24,000,000.-).

- The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Bertrand Nicolas Hubert Perrodo to twenty-four million (24,000,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such new shares by way of contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable against the Company and in the amount of twenty-four million euro (EUR 24,000,000.-).

The person appearing declared in the name and on behalf of the Shareholders that there exist no impediments to the free disposal of the Second Contribution in Kind, there are no lawsuits or litigation whatsoever in connection with the Second Contribution in Kind which may materially affect its determined value and to undertake to fulfil all regulatory requirements necessary in relation to the said Second Contribution in Kind in all applicable jurisdictions.

The person appearing declared in the name and on behalf of the Shareholders that the value of the Second Contribution in Kind has been certified at ninety-six million euro (EUR 96,000,000.-) in a declaration of contribution signed by the Shareholders and confirmed in a declaration of recipient company signed by the legal representatives of the Company.

The Shareholders RESOLVED to accept these subscriptions and payments and acknowledged that the capital increase has been fully paid up by both the First Contribution in Kind made by Treepoint in the name and on behalf of the Shareholders and the Second Contribution in Kind.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the above contributions' existence has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to amend article 6. of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Corporate capital of the Company is fixed at two hundred seven million five hundred thousand euro (EUR 207,500,000.-), represented by two hundred seven million five hundred thousand (207,500,000) shares with a nominal of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Shares")"

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

A. Treepoint Holdings Limited, une société constituée selon les lois de Bahamas, ayant son siège social à Lyford Manor, Lyford Cay, West Bay Street, Nassau, Bahamas, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Bahamas sous le numéro 166277 B ("Treepoint");

représenté par M. Florian Grasso, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2013.

B. Mme Ka Yee Perrodo, administrateur de société, née à Hong-Kong le 21 septembre 1951, demeurant à 8, West Eaton Place, SW1X 8LS Londres, de nationalité française, détenteur du passeport numéro 12A181226;

représenté par M. Florian Grasso, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2013.

C. M. François Hubert Marie Perrodo, administrateur de société, né à Singapour le 14 février 1977, demeurant à 64 Cadogan Place, SW1X 9RS Londres, de nationalité française, détenteur du passeport numéro 10CP77255;

représenté par M. Florian Grasso, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2013.

D. Mme Nathalie Samani, administrateur de société, née à Paris le 15 mai 1982, demeurant à 47 Addison Road, W14 8JH Londres, de nationalité française, détenteur du passeport numéro 10CX65286;

représenté par M. Florian Grasso, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2013.

E. M. Bertrand Nicolas Hubert Perrodo, administrateur de société, né à Paris le 30 septembre 1984, demeurant à 2 Astwood Mews, SW7 4DE Londres, de nationalité française, détenteur du passeport numéro 11CZ48149;

représenté par M. Florian Grasso, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2013.

Les personnes désignées sous B. à E. seront ci-après dénommés les "Associés".

Lesdites procurations devront être annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme écrit ci-dessus, déclarent détenir l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de MARGAUX VIGNOBLES INVESTMENTS S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 20 février 2013 de Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175384 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Les Associés, dûment représentés, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent sept millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 207.487.500,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de deux cent sept millions cinq cent mille euro (EUR 207.500.000,-), divisé en deux cent sept millions cinq cent mille (207.500.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emettre deux cent sept millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (207.487.500) parts sociales afin d'élever le nombre total des parts sociales à deux cent sept millions cinq cent mille (207.500.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire (les "Nouvelles Parts Sociales").

3. Accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et le paiement intégral de ces Nouvelles Parts Sociales au moyen (I) d'un apport en nature de titres de placement consistant en toute action ou obligation, emprunt d'Etat ou autre valeur émise par: (i) le gouvernement du Royaume-Uni; (ii) tout

autre gouvernement; ou (iii) toute personne morale, garanti ou non garanti, pouvant être vendu sur tout marché réglementé, pour un montant de cent onze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 111.487.500,-) (les "Titres Financiers") et (II) d'un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue envers la Société et d'un montant de quatre-vingt-seize millions d'euro (EUR 96.000.000,-).

4. Modifier l'article 6. des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent sept millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 207.487.500,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de deux cent sept millions cinq cent mille euro (EUR 207.500.000,-), divisé en deux cent sept millions cinq cent mille (207.500.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre deux cent sept millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (207.487.500,-) parts sociales afin d'élever le nombre total des parts sociales à deux cent sept millions cinq cent mille (207.500.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter les souscriptions et paiements des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscriptions et paiements

Est ensuite intervenu aux présentes M. Florian Grasso, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé par les Associés, susmentionnés, et Treepoint, susmentionné, en vertu des procurations susmentionnées:

1) Le comparant a déclaré, au nom et pour le compte de Treepoint, effectuer un apport en nature à la Société des Titres Financiers pour un montant de cent onze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 111.487.500,-) en paiement des Nouvelles Parts Sociales, au nom et pour le compte des Associés (le "Premier Apport en Nature"), en proportion de leurs souscriptions respectives des Nouvelles Parts Sociales tel que détaillé ci-après conformément aux instructions de chacun des Associés:

- Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Mme Ka Yee Perrodo à vingt-sept millions huit cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze (27.871.875) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en Titres Financiers, d'un montant de vingt-sept millions huit cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 27.871.875,-) tel qu'apporté par Treepoint en son nom et pour son compte.

- Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. François Hubert Marie Perrodo à vingt-sept millions huit cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze (27.871.875) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en Titres Financiers, d'un montant de vingt-sept millions huit cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 27.871.875,-) tel qu'apporté par Treepoint en son nom et pour son compte.

- Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Mme Nathalie Samani à vingt-sept millions huit cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze (27.871.875) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en Titres Financiers, d'un montant de vingt-sept millions huit cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 27.871.875,-) tel qu'apporté par Treepoint en son nom et pour son compte.

- Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. Bertrand Nicolas Hubert Perrodo à vingt-sept millions huit cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze (27.871.875) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en Titres Financiers, d'un montant de vingt-sept millions huit cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 27.871.875,-) tel qu'apporté par Treepoint en son nom et pour son compte.

Le comparant a déclaré, au nom et pour le compte de Treepoint, susmentionné, qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition du Premier Apport en Nature, qu'il n'y aucun procès ou litige concernant le Premier Apport en Nature qui pourrait affecter matériellement sa valeur, et s'engager à procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert du Premier Apport en Nature à la Société.

Le comparant a déclaré, au nom et pour le compte des Associés et Treepoint, que la valeur du Premier Apport en Nature a été certifiée à cent onze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 111.487.500,-) dans

une déclaration d'apport signée par les représentants de Treepoint et confirmée dans une déclaration de la société destinataire signée par les représentants de la Société.

2) Le comparant a déclaré, au nom et pour le compte des Associés, effectuer un apport en nature à la Société consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue envers la Société et d'un montant de quatre-vingt-seize millions d'euro (EUR 96.000.000,-) (le "Second Apport en Nature") en proportion de leurs souscriptions respectives des Nouvelles Parts Sociales tel que détaillé ci-après conformément aux instructions de chacun des Associés:

- Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Mme Ka Yee Perrodo à vingt-quatre millions (24.000.000) de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue envers la Société et d'un montant de vingt-quatre millions d'euro (EUR 24.000.000,-).

- Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. François Hubert Marie Perrodo à vingt-quatre millions (24.000.000) de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue envers la Société et d'un montant de vingt-quatre millions d'euro (EUR 24.000.000,-).

- Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Mme Nathalie Samani à vingt-quatre millions (24.000.000) de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue envers la Société et d'un montant de vingt-quatre millions d'euro (EUR 24.000.000,-).

- Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. Bertrand Nicolas Hubert Perrodo à vingt-quatre millions (24.000.000) de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue envers la Société et d'un montant de vingt-quatre millions d'euro (EUR 24.000.000,-).

Le comparant a déclaré, au nom et pour le compte des Associés, qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition du Second Apport en Nature, qu'il n'y aucun procès ou litige concernant le Second Apport en Nature qui pourrait affecter matériellement sa valeur, et s'engager à procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert du Second Apport en Nature à la Société.

Le comparant a déclaré, au nom et pour le compte des Associés, que la valeur du Second Apport en Nature a été certifiée à quatre-vingt seize millions d'euro (EUR 96.000.000,-) dans une déclaration d'apport signée par les Associés et confirmée dans une déclaration de la société destinataire signée par les représentants de la Société.

Les Associés ont décidé d'accepter ces souscriptions et paiements et ont reconnu que l'augmentation de capital a été entièrement libérée par le Premier Apport en Nature effectué par Treepoint au nom et pour le compte des Associés et par le Second Apport en Nature.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de ces apports a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 6. des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent sept millions cinq cent mille euro (EUR 207.500.000,-) représenté par deux cent sept millions cinq cent mille (207.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»)."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille sept cents euro (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties contractantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des parties contractantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Grasso, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2013. Relation: LAC/2013/9394. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031824/323.

(130038754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Teo-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Oberwampach, 42, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.643.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

A comparu:

1.- Monsieur Cédric BROUWERS, gérant de société, né à Liège, le 3 mai 1980, demeurant à B-4654 Charneux (Belgique), route de Val Dieu 902,

agissant en son nom et au nom de

2.- Madame Caroline KEULDERS, née à Rocourt (B), le 6 novembre 1990, salariée, demeurant à B-4450 Juprelle, (Belgique) route de Houtain, 51/4, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 2 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TEO-LUX S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant à l'étranger qu'au Luxembourg, le transport de marchandises par route avec tous types de véhicules utilitaires en ce compris ceux de plus de trois tonnes et demi, l'affrètement, le courtage, le conseil et toutes autres prestations d'Intermédiation dans les activités de transport. La société a également pour objet la location de moyens de transport avec ou sans chauffeur.

La société a encore pour objet toutes activités de nettoyage industriel.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit;

1.- Monsieur Cédric BROUWERS, prénommé, cinquante-et-une parts 51 parts

2.- Madame Caroline KEULDERS, prénommée, Quarante-neuf parts 49 parts

TOTAL des parts: cent parts 100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social. En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013,

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.350,- EUR.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9991 Weiswampach, 42, Gruuss-Strooss,
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

- Madame Brigitte WILLEMS, demeurant à B-4841 Henri Chapelle, 289, rue Saint-Paul, née à Aix-la-Chapelle (B), le 22 août 1956.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Brouwers, Willems, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 1^{er} mars 2013. Relation: CLE/2013/220. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 4 mars 2013.

M. WEINANDY.

Référence de publication: 2013032108/104.

(130038623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Construct-Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.185.

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

REST.ART.INVEST (RAI) S.A., la société anonyme ayant son siège social au 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 135.960, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Construct-Design S.à r.l.", ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 136, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 155.185, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2160 du 13 octobre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124 EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2013. Relation GRE/2013/498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013032258/37.

(130039922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 465.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of February.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, here represented by Ms Josiane Meissener, employee residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 8 February 2013, (the Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Rio S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142934, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, dated 3 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2869 dated 1 December 2008, amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, dated 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2464 dated 3 October 2012.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 410,375.- (four hundred ten thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 55,000.- (fifty-five thousand euro) to an amount of EUR 465,375 (four hundred sixty-five thousand three hundred seventy-five) by the issuance of 440 (four hundred forty) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 55,000.- (fifty-five thousand euro);

2. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase proposed above; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 55,000.- (fifty-five thousand euro) to raise it from its current amount of EUR 410,375.- (four hundred ten thousand three hundred seventy-five euro), represented by 3,283 (three thousand two hundred eighty-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 465,375.- (four hundred sixty-five thousand three hundred seventy-five) represented by 3,723 (three thousand seven hundred twenty-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, via the issuance of 440 (four hundred forty) new ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 55,000.- (fifty-five thousand euro).

All the 440 (four hundred forty) new ordinary shares issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Shareholder so that the amount of EUR 55,000.- (fifty-five thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder holds all the 3,723 (three thousand seven hundred twenty-three) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 465,375 (four hundred sixty-five thousand three hundred seventy-five) represented by 3,723 (three thousand seven hundred twenty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda the meeting is closed.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 février 2013,

(l'Associé),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSF6 Rio S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142934, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2869 du 1^{er} décembre 2008, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, intervenant en tant que notaire remplaçant de Maître Martine Schaeffer, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2464 en date du 3 octobre 2012.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 410.375,- (quatre cent dix mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros) à un montant de EUR 465.375,- (quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 440 (quatre cent quarante) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros)

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) l'accomplissement de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société, à concurrence de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 410.375,- (quatre cent dix mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 3.283 (trois mille deux cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), à un montant de EUR 465.375,- (quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 3.723 (trois mille sept cent vingt-trois) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), par voie d'émission de 440 (quatre cent quarante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros).

L'ensemble des 440 (quatre cent quarante) nouvelles parts sociales ordinaires émises ont été intégralement souscrites et libérées en espèces par l'Associé, de sorte que la somme de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient l'intégralité des 3.723 (trois mille sept cent vingt-trois) parts sociales ordinaires de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 465.375,- (quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 3.723 (trois mille sept cent vingt-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) l'accomplissement de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Meissener, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2013. Relation: EAC/2013/2078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032433/152.

(130039704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Nordborn I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.949.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of February.

Before Us, MaTtre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), registered with the Luxembourg register for commerce and trade under number R.C.S. Luxembourg B 123.906, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, duly represented by its managing general partner Freo Investment Management S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at EBBC 6D, route de Treves L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.898 with a share capital of EUR 12,600,

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Nordborn I S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 120.949, with a share capital of EUR 12,600 (the "Company"),

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Increase of the number of shares and related decrease of the relevant nominal value per share in the capital of the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in a registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up."; and

3. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the number of shares from one hundred twenty six (126) to twelve thousand six hundred (12,600) and decrease the relevant nominal value per share from one hundred Euro (EUR 100.-) to one Euro (EUR 1.-) in the capital of the Company.

Second resolution

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves that article 5.1 of the articles of incorporation of the Company shall be amended in order to henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in a registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, which proxyholder signed together with us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, une société en commandite par actions organisée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123.906, dûment représentée par son associé gérant commandité Freo Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à EBBC 6D, route de Trèves L-2633 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123.898, dotée d'un capital social de EUR 12,600,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Nordborn I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 120.949 (la Société),

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite revu l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

Ordre du jour

1. Augmentation du nombre de parts sociales et diminution de la valeur nominale de chaque part sociale dans le capital social de la Société;

2. Modification substantielle de l'article 5.1 des statuts qui doivent être lus de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»; et

3. Divers.

Après avoir revu les différents éléments composant l'Ordre du jour, l'Actionnaire Unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt-six (126) à douze mille six cent (12.600) et de diminuer la valeur nominale de chaque part sociale de cent euros (EUR 100,-) à un euro (EUR 1,-) dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide que l'article 5.1 des statuts de la Société doit être modifié afin d'être lu de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour qu'en tête des présentes

Le document, ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce-dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 février 2013. Relation: EAC/2013/1724. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032485/105.

(130039541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Resource Partners Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.990.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Resource Partners GP Limited, en tant que General Partner de Resource Eastern European Equity Partners I-A, L.P. and Resource Eastern European Equity Partners I L.P. (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 8 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Resource Partners Holdings I S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9a, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 155990, constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2496 du 18 novembre 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 350 du 22 février 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/281. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013032554/44.

(130039583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Milford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 88.093.

Par la présente, la soussignée SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A., ayant son siège social à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, déclare avoir dénoncé ce 15 mars 2013 par courrier auprès de la société MILFORD S.à r.l., société à responsabilité limitée inscrite section B numéro 88093, le contrat de domiciliation qui la liait à elle, ainsi que le siège social fixé à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035897/11.

(130044166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

RSHB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.968.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013035982/24.

(130043833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Siam Food S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 147.626.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 4 mars 2013, numéro 2013/0428 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 12 mars 2013, relation: CAP/2013/876 de la société à responsabilité limitée "SIAM FOOD S.à r.l.", exerçant son activité sous l'enseigne commerciale «RIVER KWA!» avec siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Canal, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 147 626, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 2452 du 17 décembre 2009, ce qui suit:

- Mesdames Kwang THIRASIN et Kung THIRASIN, seules associées, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 4 mars 2013,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associées ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elles assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4051 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Canal.

Bescharage, le 14 mars 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013036552/26.

(130044635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.676.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 12. März 2013

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 12. März 2013 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Manuel Pirolt, geboren am 10. Oktober 1983 in Feldkirch (Österreich), geschäftlich ansässig unter der Adresse 31, Maria-Theresien-Straße, A-6020 Innsbruck (Österreich) wurde mit Wirkung zum 12. März 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

- Herr Christoph Stadlhuber, geboren am 08. September 1967 in A-1010 Wien (Österreich), geschäftlich ansässig unter der Adresse 31, Maria-Theresien-Straße, A-6020 Innsbruck (Österreich), wurde mit Wirkung zum 12. März 2013 als zusätzlicher gesamtvertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2013037626/18.

(130046189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Greenpark Azur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.358.

—
Suite au transfert du siège social de la Société en date du 1^{er} mars 2013, les adresses respectives des gérants Anke Jager et Alexander James Bermingham sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013037563/10.

(130046190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.